

**Dahir portant promulgation de la loi
n° 18-24 portant approbation de l'Accord
relatif à la coopération militaire et technique
entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et le gouvernement de la Roumanie,
fait à Rabat le 27 février 2024.**

**Dahir n° 1-25-29 du 21 chaabane 1446 (20 février 2025)
portant promulgation de la loi n° 18-24 portant
approbation de l'Accord relatif à la coopération
militaire et technique entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement de la
Roumanie, fait à Rabat le 27 février 2024.¹**

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier
la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (paragraphe 2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du
présent dahir, la loi n° 18-24 portant approbation de l'Accord relatif à la
coopération militaire et technique entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et le gouvernement de la Roumanie, fait à Rabat le 27 février 2024,
telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des
conseillers.

Fait à Rabat, le 21 chaabane 1446 (20 février 2025).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

1- Bulletin officiel N° 7384 – 5 ramadan 1446 (6-3-2025), p 364.

LOI N° 18-24
PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD RELATIF A LA
COOPERATION MILITAIRE ET TECHNIQUE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC ET LE
GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE, FAIT A RABAT LE 27
FEVRIER 2024

Article unique

Est approuvé l'Accord relatif à la coopération militaire et technique entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Roumanie, fait à Rabat le 27 février 2024.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7384 du 5 ramadan 1446 (06 mars 2025).